

Séance de la soirée du 14 avril 2009

**PREMIÈRE NATION DE LONGUE-POINTE****PAR LE PRÉSIDENT:**

5           Maintenant, j'inviterais le représentant de la Première Nation Longue-Pointe s'il vous plaît.  
            Bonsoir. Vous pouvez vous présenter s'il vous plaît.

**PAR M. STEEVE MATHIAS :**

10           Steeve Mathias, je suis chef de la Première Nation de Longue-Pointe.

**PAR M. LUCIEN WABANONICK :**

15           Lucien Wabanonick, Grand Chef du Conseil algonquin.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

20           Nous vous écoutons.

**[Traduction) PAR M. STEEVE MATHIAS :**

25           Bien, bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Avec tout le respect que  
            je vous dois, ce n'est pas dans l'intention de manquer de respect à l'égard des gens de Malartic  
            que je choisis de m'exprimer en anglais, mais surtout pour souligner que les gens de ma nation,  
            que je représente, sont plus à l'aise de s'exprimer dans la langue anglaise.

            J'ai donc préparé un mémoire en anglais que je vais vous lire.

**30           LECTURE DU MÉMOIRE**

            Maintenant, le Grand Chef Wabanonick aimerait également vous dire quelques mots.

**M. LUCIEN WABANONICK :**

35           Merci, Chef. Je vais m'exprimer en français. Je suis certain que ce sera utile pour le  
            public. [Fin de la traduction]

40           Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonsoir. J'aimerais prendre cette  
            opportunité pour rappeler au gouvernement et à tous les ministères que notre Nation, ce qui  
            inclut comme les communautés membres de notre organisation du Conseil tribal, il y en a sept  
            communautés, n'ont jamais été signataires d'aucun traité, entente ou convention. Nous n'avons

non plus été consultés ni considérés dans le développement du territoire et des ressources. Nous avons été les exclus et les oubliés et cela doit maintenant changer.

45

Monsieur le Président, nous sommes ici aujourd'hui pour dénoncer cette attitude des gouvernements. Nous sommes ici pour faire valoir nos intérêts, titres et droits ancestraux. Nous vous disons aussi que nous pouvons démontrer hors de tout doute la légitimité de nos droits et titres ancestraux.

50

Le fait qu'il n'y ait pas eu de preuve dans le moment de la présence de nos ancêtres dans ce secteur n'enlève rien des obligations des gouvernements de nous consulter et de nous accommoder, le cas échéant, de négocier une entente entre notre nation et nos communautés et le gouvernement, ce qui inclut tous les développeurs et industries, dans le cas présent Osisko Mine de Malartic.

55

Nous vous rappelons également que nous n'avons jamais cédé, abandonné ou donné des ressources à aucune des sociétés ou gouvernement. Nous enjoignons les gouvernements de respecter leurs responsabilités constitutionnelles et de trouver avec nous une entente honorable, et durable, et respectueuse de l'environnement et de l'ensemble des citoyens de Malartic.

60

Merci, messieurs, de m'avoir écouté. Megwetch.

65

[Traduction] **PAR LE PRÉSIDENT :**

Thank you very much gentlemen. Merci, Monsieur Mathias.

70

Une petite précision concernant votre présence au conseil. Lorsque vous vous êtes présenté devant le conseil le 11 mars, je ne voulais pas vous manquer de respect. Je voulais tout simplement apporter une précision quant à nos règles. Je ne voulais pas vous blesser.

75

Maintenant, quant à votre question sur le processus de consultation, M<sup>me</sup> Loiselle, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a communiqué les renseignements demandés le lendemain de votre exposé. Elle a dit, selon la page 6 de la transcription : « Si les communautés ont des *revendications* par rapport à ça, bien, on leur demande de faire ça au gouvernement par écrit [...] ».

80

C'est donc ce que vous avez fait, puisque vous avez envoyé une lettre au ministre de l'Environnement. C'est pourquoi je n'avais pas d'autre information à vous donner.

85

Pour ce qui est de l'autre question concernant les artefacts, elle a également dit, en même temps, que si une personne trouve des artefacts, elle doit les signaler au ministère de la Culture – en fonction de la Loi sur les biens culturels, article 41. Je souhaitais apporter cette précision.

Alors maintenant, j'aimerais savoir exactement quel genre de répercussions le projet aura sur votre mode de vie traditionnel, avec des détails.

**PAR M. STEEVE MATHIAS :**

90

Si on me permet de faire un commentaire sur la question à laquelle vous venez de répondre, les membres du conseil ont fait deux références lorsque nous sommes intervenus à ce sujet – si une vérification avait été faite, et s'il y avait une obligation de consulter les Premières Nations.

95

La dame qui a parlé a dit qu'elle avait vérifié auprès du Secrétariat aux affaires autochtones, et que c'est le Secrétariat aux affaires autochtones qui les a informés, ou qui l'a informée elle, comme quoi – qu'il n'était pas nécessaire de consulter les Premières Nations. Nous avons donc demandé que la lettre ou le document, quel qu'il soit, produit à ce sujet nous soit envoyé.

100

C'est ce point que je soulève dans mon mémoire, dans mon document, où est cette lettre? Où se trouve cette déclaration du Secrétariat aux affaires autochtones? Nous ne l'avons pas encore vue.

105

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je comprends.

110

**PAR M. STEEVE MATHIAS :**

Et il y avait une autre référence concernant – il s'agissait du Grand Chef, de sa demande au sujet des artefacts et des cimetières. Encore une fois, on lui a dit qu'il devait y avoir – qu'on s'était reporté à Archéo-08.

115

Encore là, s'il existe une lettre ou un rapport produit par Archéo-08 indiquant qu'il n'y a aucune chance de découvrir des cimetières ou des artefacts, nous les attendions.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

120

D'accord.

**PAR M. STEEVE MATHIAS :**

125

Ce sont ces documents que nous espérons recevoir après notre intervention du 11 mars, et nous ne les avons pas reçus.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

130 Oui, Monsieur.

**PAR M. STEEVE MATHIAS :**

135 Quant à votre question, quelles seront les répercussions du projet sur notre mode de vie traditionnel? Nous ne pouvons pas dire avec certitude ce soir quelles seront les répercussions, car nous n'en savons pas beaucoup sur le projet.

140 Et c'est ce que nous vous suggérons ce soir, c'est ce que nous demandons à la Commission, que les gouvernements, tant fédéral que provincial, enclenchent un processus avec les Algonquins afin que nous puissions devenir plus familiers avec le projet et que nous ayons accès à des ressources, ce qui nous permettrait d'obtenir nos propres conseils d'experts pour valider les dires du promoteur, de l'auteur de la proposition ou de toute autre personne qui dirait que le projet n'aura pas d'incidence sur notre mode de vie traditionnel. Et c'est ce que nous demandons ce soir.

145 Il existe des exemples dans l'ouest, principalement en Colombie-Britannique et aussi dans le reste du pays, sur la façon de traiter une telle situation. C'est pourquoi nous faisons référence à la décision de la Cour suprême. Elle contient des principes directeurs à suivre.

150 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur.

**PAR M. LUCIEN WABANONICK :**

155 Si je peux ajouter quelque chose? Je vais le dire en français. [Fin de la traduction]

**PAR LE PRÉSIDENT :**

160 Oui.

**PAR M. LUCIEN WABANONICK :**

165 C'est que j'ai entendu ce soir, puis lors de la présentation du mois de mars, des gens, des citoyens de Malartic qui se posaient plusieurs questions. Ils ont eu quand même la chance d'avoir de l'information.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

170 Oui.

**PAR M. LUCIEN WABANONICK :**

175 Nous, on a zéro à ce moment-ci. Zéro! Alors, l'écart est encore plus grand de notre côté en termes de compréhension des impacts de ce projet-là.

J'ai entendu de très bons commentaires et je suis sûr qu'on peut en donner aussi, de notre côté, des commentaires qui pourraient, de différentes façons, aider à mieux comprendre ce projet-là, à l'accepter maintenant. Ça, nous, on est très loin de ça. On ne connaît pas le projet.

180 On en a entendu parler par le biais des médias et par des gens qu'on connaît, mais pas plus que ça. Les gens d'Osisko directement, on n'a aucun contact à ce moment-ci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

185 Nous, c'est sûr qu'on va analyser tout ça dans notre rapport et ça va être inclut dans notre rapport. Ça va faire partie de notre analyse.

[Traduction] **PAR M. STEEVE MATHIAS :**

190 Si je peux..., j'ai rencontré la haute direction d'Osisko, comme je le mentionne dans le mémoire. On m'a remis une grosse reliure. Il doit mesurer environ six pouces d'épaisseur. C'est assez technique, je ne peux pas lire cela. Je peux le lire, mais je ne peux pas saisir les renseignements y apparaissant.

195 C'est donc ce que je veux dire, que nous devons avoir accès à des conseils d'experts lorsque nous avons à analyser ce type d'information.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

200 Ça va. Monsieur Locat?

**PAR LE COMMISSAIRE :**

205 Oui. Monsieur Mathias, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la façon dont l'accord-cadre que vous mentionnez dans votre lettre interagirait avec ce type de projet ou y jouerait un rôle?

**PAR M. STEEVE MATHIAS :**

210 Bien, l'accord-cadre que nous avons signé avec le Québec établit certains principes concernant la façon d'établir un rapport, de créer une relation à long terme.

215

Le cadre est un peu comme un modèle pour lequel nous avons passé près de deux ans à négocier en présence d'un médiateur et, d'une certaine façon, il guide les deux parties quant à la manière de s'y prendre pour étudier le développement survenant sur notre territoire.

220

Ainsi, Québec et Longue-Pointe y ont mutuellement consenti. Et, tout en respectant la portée de l'accord-cadre, nous avons conçu une ceinture wampum. Cette ceinture wampum représente la société québécoise et les gens de Longue-Pointe. Nous sommes placés au même niveau, et nous allons marcher main dans la main sur ces terres, nous respecter les uns les autres et éviter de nous discriminer mutuellement, mais nous nous respecterons en tant que peuples distincts.

225

Donc, je pense qu'essentiellement, c'est ce que fera l'accord-cadre – c'est comme un entonnoir. Il nous donne les paramètres concernant la façon de faire, pour que nous puissions être bien représentés lorsque divers types de projets sont mis en œuvre sur notre territoire.

230

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci. Thank you. [Fin de la traduction]

235

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc, merci beaucoup, Messieurs, d'être venus nous rencontrer.

Je dois dire aussi, à ceux qui nous écoutent et à ceux qui assistent à la rencontre, l'entretien qu'on vient d'avoir en anglais va être traduit dans les transcriptions. Il va y avoir un petit addendum. Et tout ce qu'on a dit va être repris. Donc, je vous remercie beaucoup.

240

Maintenant, on va prendre une petite pause et on reprend à neuf heures et demie (9 h 30) avec d'autres présentateurs. Merci beaucoup.

245

**BY MR. STEEVE MATHIAS :**

Thank you.

250

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_